



Compte-rendu de la réunion téléphonique avec la DCSSA du 11 Mai 2020

La CGT informe la Direction Centrale de sa réponse à la question de la semaine dernière quant à l'application de la note de la DRH-MD pour la mise en œuvre de l'ordonnance du 15 Avril sur l'imposition de jours RTT ou congés :

« Tous les personnels du SSA doivent être exclus de l'ordonnance ! C'est une équité plus près de l'investissement des agents hors HIA dont la mobilisation a permis de faire face à cette pandémie, malgré des moyens rudimentaires. Les personnels du SSA sur le front, avec les moyens s'apparentant à une version colorisée de la guerre du feu, ne comprendraient pas qu'une décision contraire soit prise par la DCSSA. »

La DCSSA nous informe de la tenue d'un Comité Technique de Réseau exceptionnel concernant la reprise progressive d'activités qui aura lieu le 18 Mai 2020. La CGT sera attentive aux mesures de déconfinement proposées par la DCSSA et rappelle que la santé des personnels est prioritaire, ces personnels déjà éprouvés par le manque de moyens pendant la pandémie.

Une réunion bilatérale CGT-Directrice Centrale est également programmée le 20 Mai 2020 en visio-conférence et nous permettra de faire remonter les revendications des agents.

La DCSSA est toujours en attente de nouvelles de la prime qui récompenserait l'investissement des personnels du SSA impliqués dans cette crise sanitaire historique.

La CGT réaffirme que la revalorisation des salaires et des métiers montre en cette période toute son importance et sa pertinence.

Délégation CGT : Mr ROSSI Gérard de l'HIA Ste ANNE et Mr LECAPITAINE Pascal de l'HIA DESGENETTES